

RÉSOLUTION N° 535

ÉTATS FINANCIERS DE L’IICA POUR L’EXERCICE 2010
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente et unième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 578 (11), « États financiers de l’IICA pour l’exercice 2010 et Rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT:

Que l’article 4.d du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA d’examiner les états financiers de l’Institut et, lorsqu’une décision s’impose, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l’agriculture;

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l’Institut pendant l’exercice 2010 et que l’administration de l’IICA a été conforme aux dispositions des règlements de l’Institut; et

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans son dix-septième rapport, établit qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’IICA pour l’exercice 2010 et conclu que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l’IICA et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE:

1. De recevoir favorablement les états financiers de l’Institut pour l’exercice 2010 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de demander au Directeur général qu’il les transmette au Conseil interaméricain de l’agriculture à sa Seizième réunion ordinaire à titre d’information.
2. De demander au Directeur général qu’il donne suite aux recommandations des commissaires aux comptes et qu’il présente un rapport à ce sujet à la prochaine réunion du Comité exécutif.